

Entente de collaboration



FONDATION
DU CENTRE HOSPITALIER
RÉGIONAL DE RIMOUSKI

LA FONDATION PRÉSENTE POUR :

- Répondre à vos questions
- Donner des conseils.
- Partager votre initiative sur nos réseaux sociaux. (Minimum de 4 publications.)
- Le prêt de matériel promotionnel à l'effigie de la Fondation.
- La présence d'une personne représentant la Fondation. (À évaluer selon les disponibilités.)
- Mention de reconnaissance dans notre infolettre.

LA FONDATION N'OFFRE PAS :

- L'organisation complète de l'activité.
- La sollicitation pour trouver des participant(e)s, commanditaires ou partenaires.
- La promotion ni la publicité de l'événement dans les médias traditionnels.
- De soutien financier.
- Les coordonnées de nos donateurs.

IMPORTANT :

- Une activité de financement organisée au profit de la Fondation du CHRR doit obtenir son autorisation avant d'avoir lieu.
- La Fondation se conforme aux directives et lois encadrant l'émission de reçus fiscaux.
- Le responsable de l'activité doit soumettre le matériel promotionnel pour approbation.
- Le responsable de l'activité doit retourner les bénéfices nets dans les 15 jours suivant la fin de l'événement.

SIGNATURE DE L'ENTENTE

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette entente et m'engage à les respecter.

Responsable de l'activité

Représentant de la Fondation du CHRR